



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10, 3.12

Numéro de la demande : 2012-2779
Demande : B.3.10 (Étiquettes du produit – Mélanges en cuve)
B.3.12 (Étiquettes de produit – nouveau site ou nouvelle culture hôte)
Produit : Herbicide sélectif émulsifiable Thumper
Numéro d'homologation : 22659
Matière active (m. a.) : Bromoxynil (BRX), 2,4-D (DXF)
N° de document de l'ARLA : 2234685

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper afin d'ajouter le blé d'hiver en tant que nouvelle culture et d'ajouter l'herbicide Varro comme nouveau produit d'association à utiliser sur le blé d'hiver.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

L'exposition provenant de l'utilisation de l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper administré seul ou en combinaison avec l'herbicide Varro comme substance pour mélange en cuve sur le blé d'hiver pour la suppression en postlevée des mauvaises herbes ne devrait pas augmenter par rapport à l'utilisation homologuée actuelle du bromoxynil, 2,4-D (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle) et du thiencazuron-méthyle. Aucun risque préoccupant n'est déterminé ou anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qu'il y est indiqué de porter.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer la présente demande. Le bromoxynil et le 2,4-D sont actuellement homologués afin d'être utilisés sur le blé d'hiver à une dose et dans des conditions d'application semblables à celles proposées sur l'étiquette de l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper. Le produit d'association proposé, l'herbicide Varro (contenant du thiencarbazone-méthyle), est actuellement homologué afin d'être utilisé sur le blé d'hiver avec le même profil d'emploi. En conséquence, aucune augmentation de l'exposition alimentaire ne devrait avoir lieu. Les résidus de bromoxynil, de 2,4-D et de thiencarbazone-méthyle dans le blé d'hiver aux LMR établies ne poseront de risque inacceptable à aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation de la valeur

Une justification scientifique décrivant le profil d'emploi du bromoxynil, du 2,4-D et du thiencarbazone-méthyle sur le blé d'hiver a été fournie aux fins d'examen dans le but d'appuyer la demande.

D'après les renseignements disponibles, l'application de l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper et le mélange en cuve de l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper avec l'herbicide Varro sur le blé d'hiver peuvent être appuyés.

Conclusion

Après avoir examiné les renseignements disponibles, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est en mesure d'appuyer la modification de l'étiquette de l'herbicide sélectif émulsifiable Thumper afin d'ajouter le blé d'hiver en tant que nouvelle culture et d'ajouter l'herbicide Varro comme nouveau produit d'association à utiliser sur le blé d'hiver.

Références

- 2211064 2012, Thumper Emulsifiable Selective Weedkiller: Use in Winter Wheat when Applied Alone and in a Tank Mixture with Varro Herbicide, DACO: 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, 10.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.